

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Etat d'assiette en Forêt communale de Plateau d'Hauteville pour l'année 2022

Séance du 30 mars 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures et quarante-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Eliane MERMILLON, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 9

Gérard CHAPUIS pouvoir à Mme Eliane MERMILLON
Bernard CORTINOVIS pouvoir à M. Jean-Michel CYVOCT
Jacques FUMEX pouvoir à M. Jacques DRHOUIIN
Maria GUILLERMET pouvoir à M. Le Maire
Jessie MARIN pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ
Christine MARTINE pouvoir à M. Gilbert LEMOINE
Alain MASSIRONI pouvoir à M. Didier BOURGEAIS
Marie-Hélène PERILLAT pouvoir à M. Sébastien BEVOZ
Sonia ZANI pouvoir à Mme Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. AUFFRET de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF, conformément à l'exposé ci-après

Forêt de : TROIS-HAMEAUX

Parcelle	Type de coupes	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue Doc.gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance (affouage)
51	IRR	93	8.5	2022	2022							X

Forêt de : CORMARANCHE-EN-BUGEY

Parcelle	Type de coupes	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue Doc.gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance (affouage)
22	IRR	398	7.5	2022	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						
30	IRR	1301	14.4	2022	2023	ONF-RC Raison commerciale						
33	IRR	137	4.9	2020	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						
4	IRR	415	6.2	2022	Supp	Déjà passée en PA						
47	IRR	1226	10.4	2022	Supp	Déjà passée en PA						
53	IRR	384	9	2022	2022					x		
56	IRR	344	10.9	2022	2022					x		
68	IRR	819	9.4	2021	Supp.	Déjà passée en PA						
76	IRR	172	6.9	2022	Supp	Déjà passée en PA						
NOUV S7	AMEL	120	4		2022	PR-AC- Affouage, cessions						x

Forêt de : HAUTEVILLE-LOMPNES

Parcelle	Type de coupes	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue Doc .gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance (affaouge)
1	IRR	296	8		2022	ONF-.RC-Raison commerciale			x			
101	IRR	237	3.6	2021	2022				x			
102	IRR	140	5.6	2020	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						
106	TS	144	0.8	2031	2022	PR-AC Affouage, cessions						x
109_b	E3	65	2.8	2021	Supp	ONF-.RC-Raison commerciale						
111	IRR	51	1	2020	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						
117	IRR	63	5.3	2020	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						
119_b	E1	33	0.7	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
12	IRR	506	8.9	2022	Supp	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
13	IRR	38	1	2020	Supp.	ONF-.RC-Raison commerciale						
137	IRR	402	8.1	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
138	IRR	55	2.3	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
139	IRR	310	4.9	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
14	IRR	38	1	2020	Supp.	ONF-.RC-Raison commerciale						
15	IRR	437	14.2	2021	2022	Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	x					
152	TS	241	1.5		2022	PR-AC-Affouage, cessions						x
17	IRR	88	11.5	2020	2022	Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	x					
18	IRR	376	14.8	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
23	E1	88	4	2022	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						
25_u	E2	148	4.5	2020	2023	ONF-.RC-Raison commerciale						

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220330-DE-2022-041-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

38_u	RA	419	4.3	2021	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
52	AMEL	1124	11.9	2021	2023	ONF-RC-Raison commerciale						
75	IRR	393	9.4	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
8	IRR	335	15.9	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						
81	IRR	675	11.2	2022	2023	ONF-RC-Raison commerciale						
9	IRR	296	9.4	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement						

Forêt de : HOSTIAZ

Parcelle	Type de coupes	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue Doc.gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance (affouage)
1_c	RGN	497	4.2	2022	2022					X		
2_a	AMEL	140	2.8	2022	2023	ONF-RC Raison commerciale						
23_a	IRR	59	1.3	2022	2022					X		
5_a	AMEL	89	1.7	2022	Supp	ONF-RC-Raison commerciale						
7_a	AMEL	330	6.6	2022	2023	ONF-CF-Raison Sylvicole-Niveau du capital forestier						
8_a	AMEL	249	7.8	2022	2023	ONF-CF-Raison Sylvicole-Niveau du capital forestier						
9_a	AMEL	381	7.6	2022	2023	ONF-CF-Raison Sylvicole-Niveau du capital forestier						

Forêt de : THEZILLIEU-PONTHIEU

Parcelle	Type de coupes	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue Doc.gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance (affouage)	
1	IRR	258	6.4	2020	2023	Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021							
10	IRR	210	7.8	2021	2022						x		
11	IRR	196	7.6	2021	2022						x		
16	IRR	244	9	2022	Supp	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement							
18	IRR	246	8.8	2022	2023	ONF-CR-Raison commerciale							
20	IRR	203	7.2	2022	2023	ONF-RC-Raison Commerciale							
24	IRR	190	7	2021	Supp	ONF-CF-Raison Sylvicole-Niveau du capital forestier							
9	IRR	302	11.6	2021	2022						x		

Forêt de : VAUX-SAINT-SULPICE

Parcelle	Type de coupes	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue Doc.gestion	Proposition ONF	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance (affouage)	
3	IRR	100	4	2020	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement							
4	IRR	727	12.8	2022	Supp.	ONF-SA-Conséquence de chablis et dépérissement							

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans

le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- MME Nicole FERRO
- M. Daniel BARBARIN
- M. Laurent HUGON

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN

